

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil.....	33
en exercice.....	33
présents.....	29
présents par procuration.....	4
absent excusé.....	0

OBJET

Signature d'une convention avec la ligue de l'enseignement du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Lire et faire lire » - Année 2019

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Desrivières à M. About, M. Morot-Sir à Mme Berot.

SECRETAIRE : M. Pillet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190328-DEL2019032826-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2019
Affichage : 04/04/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du Projet Educatif Local, la commune de Soisy-sous-Montmorency organise, sur le temps de la pause méridienne, différents ateliers en lien avec les apprentissages fondamentaux.

La ligue de l'enseignement intervient ainsi dans la mise en place du dispositif « Lire et faire lire ». Ce dispositif a pour objectif de développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle. L'action repose sur l'intervention de retraités bénévoles, sur le temps périscolaire, pour donner lecture auprès de groupes d'enfants.

Pour l'année scolaire 2018-2019 l'association de la ligue de l'enseignement propose la signature d'une convention d'un montant de 500 euros pour la mise en place du dispositif. Cette dépense a été prévue dans le BP 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention présentée par la ligue de l'enseignement,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, fêtes et cérémonies du 21 mars 2019,

VU l'avis de la Commission Education et action scolaire et de la commission des actions en matière de réussite éducative du 26 mars 2019,

H.

SUR le rapport de Mme Besnard,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la ligue de l'enseignement du Val d'Oise.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le – **4 AVR. 2019**